

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 31 janvier 2023

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE Christine CABEZAS, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Michel PIRES, Thierry BLIN, ayant donné son pouvoir à Yann GRISON, Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT, Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS, Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES, Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00 Fin de la séance : 20h48 Secrétaire : Émilie BRICOUT

FINANCES

DL.23.002 – Autorisation de refacturation des prestations d'entretien et secrétariat réalisées par le personnel municipal aux professionnels de santé libéraux

Christian DUMAS expose :

Jusqu'au 31 décembre 2022, la prestation d'entretien des locaux (ménage) du Centre Municipal de Santé était réalisée par une société extérieure. Depuis le 1er janvier 2023, le personnel communal entretient directement les locaux, y compris ceux mis à disposition des professionnels de santé libéraux. Il a été proposé à ces professions : la poursuite de leur contrat avec une société prestataire de service ou une prestation d'entretien effectuée par le personnel municipal moyennant une participation.

Le Centre Municipal de Santé est également pourvu de deux secrétaires médicales pouvant être amenées à exercer leurs missions pour le compte de professionnels de santé libéraux.

Les services de la ville ont examiné le coût horaire pour ces différentes prestations (entretien et secrétariat), il s'élève à 25,00€ par heure de travail.

Après présentation à la Commission Générale du 23 janvier 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'adopter le tarif de 25,00€ par heure de prestation d'entretien et 25,00€ par heure de prestation de secrétariat
- D'autoriser le Maire à procéder aux titres de recettes selon les modalités qui auront été définies entre la ville et les professionnels (échéances).

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 0 8 FEV. 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

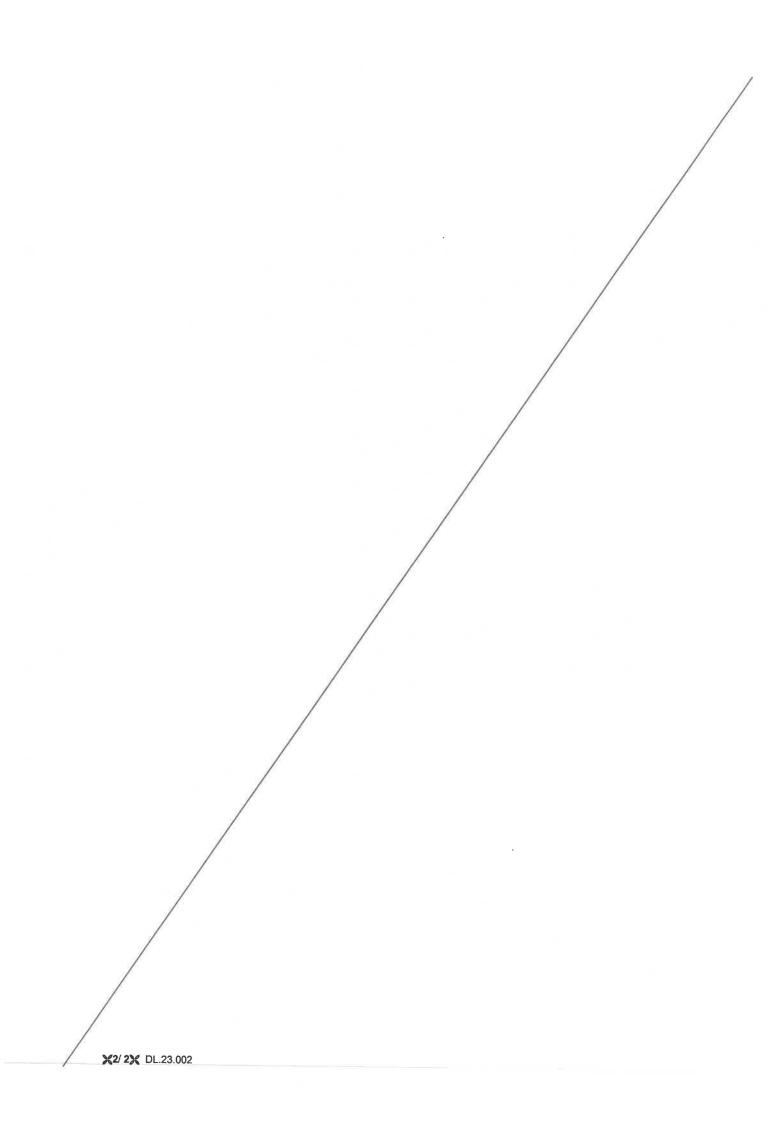
Publication le : Notification le : 0 8 FEV. 2023

0 8 FEV. 2023

0 8 FEV. 2023

Le Maire Christian DUMAS

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)





HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DL_23_002

Objet: Autorisation de refacturation des prestations

d'entretien et secrétariat réalisées par le

personnel municipal aux professionnels de santé

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-02-09 00:00:00

Date de la décision : 2023-02-08 00:00:00+01

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.1.5.3 - Autres tarifs ou redevances

Identifiant unique : 045-214501694-20230208-DL_23_002-DE

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier Control of the Control of th	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 045-214501694-20230208-DL_23_002-DE-1-1_0.xml		11110
Document principal (Délibération)	application/pdf	379.6 Ko
Nom original: DL.23.002 - FIN - Autorisation refacturation	71	3.7.0,10
prestationsentretien et secrétariat réalisées par personnel		
municipal aux professionnels de santé libéraux.pdf		
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20230208-DL_23_002-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2023 à 14h02min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2023 à 14h02min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2023 à 14h02min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2023 à 17h08min33s	Reçu par le MI le 2023-02-08